

COMMUNIQUE

Objet : nouvel arrêté relatif au statut des clubs des étudiants au sein des Espaces numériques ouverts (ENO) de l'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK).

L'Université numérique Cheikh Hamidou KANE (UN-CHK), à travers la Direction des Espaces numériques ouverts, de la Vie étudiante et des Sports (DEVES) vous informe de la mise à jour de l'arrêté relatif au statut des clubs d'étudiants au niveau des Espaces numériques ouverts.

Cet arrêté fixe les nouvelles dispositions relatives à la création, à la gestion et au fonctionnement des clubs, en vue d'encourager une meilleure structuration et dynamisation des activités estudiantines.

A ce titre, la DEVES vous invite à prendre connaissance du texte, afin de vous conformer aux nouvelles directives et de profiter pleinement des opportunités qu'il offre pour le développement des initiatives au sein des ENO.

Par ailleurs, l'Assemblée Générale de renouvellement des clubs devra se tenir dans la période du 28 octobre au 15 novembre 2024.

Pour plus d'informations, écrire à : vie-etudiante@unchk.edu.sn ou se rapprocher des administrateurs des ENO.

Le Recteur invite l'ensemble des acteurs de l'institution à veiller au respect de l'arrêté.

